

GRILLE TARIFAIRE AU 01/01/2026

Base SMIC estimatif janvier 2026

12,02 €

FRAIS ANNEXES	
Frais de gestion annuels 2026 (à la première demande - valable sur l'année civile)	18 €

PARTICULIERS	
Activités	€/h
Ménage régulier	25,00 €
Ménage ponctuel Vitrerie, intervention après déménagement, intervention après travaux, logements insalubres**,...	27,50 €
Jardinage classique Entretien courant taille, tonte,...	25,00 €
Jardinage spécifique Pelle, création, petite maçonnerie décorative, dessouchage...	27,50 €
Manutention - Aide déménagement*	25,70 €
Homme toutes mains	25,70 €
Travaux de second œuvre*	25,70 €

* Prestation n'ouvrant pas de droit à la réduction d'impôts dans le cadre des SAP

Devis gratuit et obligatoire sur simple demande

Activités de services à la personne limitées aux prestations dans le cadre de l'agrément simple (pas de public dépendant)

PROFESSIONNELS	
Activités	€/h
Nettoyage classique	25,70 €
Nettoyage intermédiaire Vitrerie, intervention après déménagement, locaux insalubres**, bases vie...	29,00 €
Manutention, manœuvre bâtiment	25,70 €
Entretien des espaces verts	25,70 €
Bâtiment et travaux second œuvre	25,70 €
Restauration	25,70 €

Infos Entreprises : Base du SMIC convention collective de la branche et application du coefficient multiplicateur

Infos Entreprises : Agrément dans la limite de 480 heures (sauf dérogation)

MAJORATIONS & PENALITES	
**Majoration insalubrité	20% (Part base 27,50 €/h - Pro base 29,00 €/h)
Heures supplémentaires de la 36ème à la 43ème	25%
Heures supplémentaires de la 44ème à la 48ème	50%
Heures de nuit (travail de 21h à 6h)	25%
Heure du dimanche	Selon convention collective
Pénalité d'annulation dans un délais de moins de 24h	Prestation due dans la limite de 150€ par salarié